

## DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Cession de bien meubles

M. L. [REDACTED]

Décision D-2026-200

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatifs au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2026-101 du Conseil communautaire du 14/04/2026 par laquelle le Conseil a donné délégation à la Présidente pour prendre toute décision de cession de biens meubles sans limite de montant ;
- **Vu** l'arrêté A-2026-39 de délégation de signature de Monsieur AUDUREAU Philippe 24ème membre du bureau communautaire conseiller délégué pour traiter des affaires relatives aux centres aquatiques ;
- **Considérant** la nécessité de mise en vente de matériel de la salle de remise en forme du centre aquatique de Cerizay ;

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** de céder le matériel listé ci-dessous à M. L. [REDACTED], sise 1 [REDACTED], à COURLAY 79440.

| Désignation    | Prix unitaire | Quantité | Montant HT |
|----------------|---------------|----------|------------|
| Chaise romaine | 62.50 €       | 1        | 62.50 €    |

|             |         |
|-------------|---------|
| Montant HT  | 62.50 € |
| TVA (20 %)  | 12.50 € |
| Montant TTC | 75,00 € |

**ARTICLE 2 :** La cession est effectuée pour un montant de 62.50 € HT soit 75 € TTC.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 07/07/2026

**Le conseiller délégué,  
Monsieur Philippe AUDUREAU**



Transmis en préfecture le ..... 16 JUIL. 2026 .....

Notifié ou publié le ..... 16 JUIL. 2026 .....

La Présidente,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.